

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20260409-D30-0426-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 10 avril 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Murielle MOUTIER LECERF	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Laëtitia HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	Mme Sandrine COTTARD

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TROUVÉ est nommé secrétaire par délibération n°D.27/04.26 du Conseil Municipal.

Délibération n° : D.30/04.26

Objet : Création des commissions municipales permanentes et désignation des élus au sein des dites commissions

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09.04.2026

Délibération n° : D.30/04.26

Objet : Création des commissions municipales permanentes et désignation des élus au sein des dites commissions

Monsieur le Maire indique que les dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de constituer, par délibération et dès le début du mandat de l'assemblée, des commissions permanentes composées exclusivement de conseillers municipaux. Il s'agit de commissions de travail, d'étude de projets et de préparation des délibérations soumises à l'instance délibérante. Elles émettent des avis à caractère purement consultatif.

La composition des commissions permanentes doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L2121-29,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer des commissions municipales permanentes, d'en fixer le nombre de membres et de désigner ces derniers,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer 7 commissions municipales permanentes et d'en adopter le nombre de membres comme indiqué ci-dessous :

Désignation des commissions	Nombre de membres, président compris
Commission Urbanisme, logement, travaux, développement durable, écologie et patrimoine	11
Commission Enfance, scolarité, jeunesse et culture	11
Commission Finances, affaires économiques, développement numérique et informatique	11
Commission Affaires sociales, santé et solidarités	11
Commission Sport et associations sportives	11
Commission Attractivité commerciale, évènementiel et associations non sportives	11
Commission Démocratie participative et liens intergénérationnels	11

- de désigner ces derniers, sans recourir au scrutin secret, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Alain TROUVÉ.

Délibération n° : D.30/04.26

Objet : Création des commissions municipales permanentes et désignation des élus au sein des dites commissions

Commission Urbanisme, logement, travaux, développement durable, écologie et patrimoine	Commission Enfance, scolarité, jeunesse et culture	Commission Finances, Affaires économiques, Développement numérique et Informatique	Commission Affaires sociales, santé et solidarités
<p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. M. Régis RÉCHER 2. Mme Alexandra HAMARD 3. M. Bruno GIMAY 4. M. Alain TROUVÉ 5. M. Robin ANGOT 6. M. Benoît POISSON 7. Mme Patricia FANNY 8. M. Edouard HÉRANVAL 9. Mme Christine DÉCHAMPS 10. M. Kamel BELGHACHEM 	<p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Bérénice PICAVET 2. Mme Sandrine COTTARD 3. Mme Nathalie BOULANGER 4. Mme Éléonore HÉBERT 5. Mme Paola LABARE 6. M. Mourad BETTAR 7. Mme Amel TAKARLI 8. Mme Arlette LECACHEUR 9. Mme Christine DÉCHAMPS 10. M. Kamel BELGHACHEM 	<p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Arlette LECACHEUR 2. M. Mourad BETTAR 3. Mme Murielle MOUTIER LECERF 4. M. Régis RÉCHER 5. Mme Bérénice PICAVET 6. M. Clément FOUTEL 7. Mme Amel TAKARLI 8. M. Jean-Yves GOGNET 9. Mme Christine DÉCHAMPS 10. M. Kamel BELGHACHEM 	<p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Murielle MOUTIER LECERF 2. Mme Patricia FANNY 3. M. Damien SIMON 4. Mme Sandrine COTTARD 5. Mme Nathalie BOULANGER 6. Mme Amel TAKARLI 7. M. Jean-Yves GOGNET 8. Mme Arlette LECACHEUR 9. Mme Christine DÉCHAMPS 10. Mme Fabienne MANDREVILLE
<p>Commission Sport et Associations sportives</p> <p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. M. Clément FOUTEL 2. M. Robin ANGOT 3. Mme Laëtitia HÉRANVAL 4. M. Bruno GIMAY 5. M. Christophe DUCLOS 6. Mme Sandrine COTTARD 7. M. Terence LECRAS 8. Mme Paola LABARE 9. M. Franck LEMAITRE 10. M. Kamel BELGHACHEM 	<p>Commission attractivité commerciale, événementiel et associations non sportives</p> <p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. M. Jean-Yves GOGNET 2. Mme Bérénice PICAVET 3. Mme Amel TAKARLI 4. Mme Roseline FEUILLYE 5. Mme Éléonore HÉBERT 6. Mme Laëtitia HÉRANVAL 7. M. Alain TROUVÉ 8. M. Christophe DUCLOS 9. M. Kamel BELGHACHEM 10. M. Franck LEMAITRE 	<p>Commission Démocratie participative et liens intergénérationnels</p> <p>Le Maire, président de droit + 10 membres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. M. Mourad BETTAR 2. Mme Roseline FEUILLYE 3. M. Jean-Yves GOGNET 4. M. Terence LECRAS 5. M. Régis RÉCHER 6. Mme Éléonore HÉBERT 7. Mme Arlette LECACHEUR 8. Mme Murielle MOUTIER LECERF 9. Mme Christine DÉCHAMPS 10. Mme Fabienne MANDREVILLE 	